

S²LO

DÉCISION
D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS EXCEPTIONNEL
D'INVESTISSEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN
FOSSÉ DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES
RUE PAUL LEFÈVRE A SAINT-JOSEPH

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°06 du conseil municipal du 27 mai 2020 portant délégation des attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant le projet de « **Aménagement d'un fossé de traitement des eaux pluviales rue Paul Lefèvre** », d'un montant estimatif de 307 834,30 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention au titre du Fonds Exceptionnel d'investissement (FEI 2024 BELAL) ;

DECIDE

Article 1^{er}.- De solliciter une demande de subvention FEI auprès de la Préfecture de La Réunion.

Article 2 .- D'établir le plan de financement prévisionnel comme suit :

Ressources	Montants HT	Taux de financement
Etat FEI BELAL	215 484,00 €	70,00 %
Commune de Saint-Joseph	92 350,30 €	30,00 %
Total général	307 834,30 €	100,00 %

Article 3 .- La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 .- Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif de La Réunion sis 27 rue Felix Guyon – CS 61107 (97404 SAINT-DENIS Cedex) ou via l'application www.telerecours.fr dans les deux mois à compter de la publication et/ou de la notification du présent arrêté. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai, ce type de recours proroge le délai de recours contentieux.

Article 5.- Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, Bureau de l'aménagement du territoire ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Joseph, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de Saint-Joseph

Fait à Saint-Joseph, le

Le Maire délégué(e)

Christian LANLRY

11 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le : 11 AVR. 2024

Publié le : 11 AVR. 2024